

payé le 08/02/2026

Destinataire de votre paiement :

Centre des Finances publiques
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 57 10
Horaire d'ouverture : LMJV : 8h30 - 12h00
Mél : T046090@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Centre des Finances Publiques
PAIERIE DEPARTEMENT DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3108-011545-0033-2



Emetteur de la créance :

SYDED DU LOT
BUDGET PRINCIPAL DECHETS
504 ROUTE DES MATALINES
46 150 CATUS

CASTANIER ADRIEN
91 RUE DU LAC
46140 PARNAC

Téléphone : 05 65 21 61 63
Horaires : L. au J. 9h - 12h30 puis 13h30-17h,
V. fin à 16h30
TVA Intra: FR38453372997
Mél : monpassdechets@syded-lot.fr

Code usager : 038074
Ref. Portail : OLCKKKIP
Abonné : CASTANIER ADRIEN
91 RUE DU LAC
PARNAC

Facture n° 2026-0001-2601000066- du 27/01/2026
Période de facturation : 01/01/2025 - 28/02/2025

AVIS DES SOMMES A PAYER
FACTURE DECHETS

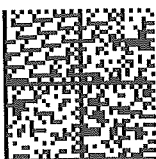
Part Variable: Dépôts 54,00 €
TOTAL TTC 54,00 €
A régler sous 30 jours

- Une possibilité de recours amiable peut être envisagée. Dans ce cas, prendre contact directement avec les services du SYDED du LOT.
- Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'Instance si le montant de créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L221-4 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de Grande Instance.
Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr>. Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879 . Référence : 2026-94-00-2601000066
Autres modalités de règlement disponibles au verso

1/2

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros
54,00 €



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CASTANIER ADRIEN
91 RUE DU LAC
46140 PARNAC

DATE ET LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04609000100000260100006626
ICS : FR06ZZZ549019
Références : 2026-94-00-2601000066
Créancier : Syded du Lot

Montant : 54,00 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9**

Datez, signez et envoyez
le TIP sous pli affranchi
dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB
pour votre premier
paiement.

Joindre un relevé d'identité bancaire

001100100266 CASTANIER ADRIEN

###

941133000175 82220000026010000660460904963706

5400